

La gestion durable des forêts

Les 2 systèmes de certifications forestières internationaux (les plus répandus)



Le **FOREST STEWARDSHIP COUNCIL (F.S.C.)**, créé en 1993 sous l'impulsion d'ONGs (WWF, Greenpeace...) garantit l'origine du bois exploité dans le respect de critères écologiques et sociaux provenant d'une forêt (F.S.C.) gérée durablement. Près de 110 millions d'hectares sont certifiés, sous ce label, dans le monde.

Pour plus de renseignements : www.fsc.org



Le programme de reconnaissance des certifications forestières, ou **PROGRAMM FOR ENDORSEMENT OF FOREST CERTIFICATION SCHEMES (P.E.F.C.)**, certifie la bonne gestion forestière dans le monde et plus particulièrement en Europe. Il couvre plus de 200 millions d'hectares. Sur le territoire français, les forestiers ont opté pour ce label.

Pour plus de renseignements : www.pefc-france.org

Les 6 critères d'une gestion durable des forêts ont été définis en Europe par la conférence d'Helsinki en 1993 :

- ✚ La capacité de renouvellement,
- ✚ Le maintien du bon état sanitaire
- ✚ La production de bois,
- ✚ Le respect de la biodiversité,
- ✚ La protection du sol et des eaux,
- ✚ Le maintien des fonctions d'agrément (accueil du public, paysage...)

Tous nos partenaires sont accrédités des labels ci-dessus rappelés. Une copie des certificats est distribuée sur demande de nos clients.